

**L'ABELLE.**  
Journal catholique de la ville,  
fondé par J. Bayou.  
NOUVELLE-ORLEANS.  
MERCREDI MATIN, 17 FÉVRIER 1836.

Nous avons été mal informés en annonçant dans notre feuille d'hier qu'il y avait à bord de la golette *Amalthee* un grand nombre de personnes. Des renseignements plus exacts nous ont appris qu'il n'y avait que deux personnes, et que les autres n'ont été envoyées à la Mobile, ou ne sont pas allés au port par suite d'un accident.

Le Cour Supérieur des Etats-Unis en séance du 3 de ce mois, a renvoyé le grand jury de la Cour de District Originel de la Louisiane, composé de Messieurs J. H. Watkins, J. H. Watkins, et J. H. Watkins, à l'égard de la construction de la ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à Nashville.

Nous avons recueilli le discours de M. Smith, prononcé à la Cour criminelle dans la séance d'hier, en défense de Whittaker. Nous avons recueilli dans notre feuille d'hier le discours de M. Smith, prononcé à la Cour criminelle dans la séance d'hier, en défense de Whittaker.

Nous publions aujourd'hui un article communiqué par un actionnaire de la Compagnie de Navigation d'Orléans. Comme cet article refait quelques-unes de nos observations éditoriales, nous nous sommes permis de le soumettre au public. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de dire que cet article est un peu long, et que nous ne pouvons nous empêcher de dire que cet article est un peu long.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à Nashville. Une application pour obtenir l'assistance de l'Etat dans la construction de ce chemin de fer a été présentée au Sénat des Etats-Unis.

**OFFICIEL.**  
DOUZIEME LOI DE LA LOUISIANE.  
JOURNAL DU SENAT.  
Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836.

Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836.

Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836.

Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836.

Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836.

Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836.

**OFFICIEL.**  
DOUZIEME LOI DE LA LOUISIANE.  
JOURNAL DU SENAT.  
Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836.

Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836.

Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836.

Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836.

Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836.

Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836.

**OFFICIEL.**  
DOUZIEME LOI DE LA LOUISIANE.  
JOURNAL DU SENAT.  
Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836.

Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836.

Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836.

Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836.

Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836.

Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836.

**OFFICIEL.**  
DOUZIEME LOI DE LA LOUISIANE.  
JOURNAL DU SENAT.  
Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836.

Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836.

Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836.

Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836.

Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836.

Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836. Le Sénat s'est réuni le mardi 15 février 1836.

**VENTES A L'ENCA.**  
PAR LE REGISTRE DE TESTAMENTS.  
SUCCESSION DE PERRONNET. Cour des Pratiques de la Nouvelle-Orléans.

SUCCESSION DE PERRONNET. Cour des Pratiques de la Nouvelle-Orléans. SUCCESSION DE PERRONNET. Cour des Pratiques de la Nouvelle-Orléans.

SUCCESSION DE PERRONNET. Cour des Pratiques de la Nouvelle-Orléans. SUCCESSION DE PERRONNET. Cour des Pratiques de la Nouvelle-Orléans.

SUCCESSION DE PERRONNET. Cour des Pratiques de la Nouvelle-Orléans. SUCCESSION DE PERRONNET. Cour des Pratiques de la Nouvelle-Orléans.

SUCCESSION DE PERRONNET. Cour des Pratiques de la Nouvelle-Orléans. SUCCESSION DE PERRONNET. Cour des Pratiques de la Nouvelle-Orléans.

SUCCESSION DE PERRONNET. Cour des Pratiques de la Nouvelle-Orléans. SUCCESSION DE PERRONNET. Cour des Pratiques de la Nouvelle-Orléans.

**THEATRE DORLEANS.**  
Le spectacle sera terminé par la pièce de M. de la Harpe, intitulée *Le Médecin malgré lui*.

**THEATRE DORLEANS.**  
Le spectacle sera terminé par la pièce de M. de la Harpe, intitulée *Le Médecin malgré lui*.

**THEATRE DORLEANS.**  
Le spectacle sera terminé par la pièce de M. de la Harpe, intitulée *Le Médecin malgré lui*.

**THEATRE DORLEANS.**  
Le spectacle sera terminé par la pièce de M. de la Harpe, intitulée *Le Médecin malgré lui*.

**THEATRE DORLEANS.**  
Le spectacle sera terminé par la pièce de M. de la Harpe, intitulée *Le Médecin malgré lui*.

**THEATRE DORLEANS.**  
Le spectacle sera terminé par la pièce de M. de la Harpe, intitulée *Le Médecin malgré lui*.